

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

CNSS : que va révéler l'audit de la Task Force ?

ALORS qu'elle se gargarise d'avoir apporté des réformes profondes dans la gestion financière de la CNSS et amélioré le paiement des prestations sociales, l'administration provisoire de l'organisme de sécurité sociale a été sommée, contre toute attente, de mettre à la disposition de la Task Force sur la dette publique, tous les documents en formats numérique et papier, allant de la période de 2018 à 2023, pour un audit qui est imminent. Les résultats sont fortement attendus.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) va-t-elle réellement mieux comme le prétend l'administration provisoire mise en place en juin 2022 ? A-t-elle définitivement conjuré le spectre de la banqueroute annoncée par le cabinet marocain Finactu ? Ses comptes ont-ils réellement été redressés comme l'affirme l'équipe provisoire ? La régularité dans le paiement des pensions de retraite ne cache-t-elle pas des dysfonctionnements plus profonds ?

Une chose est certaine : les autorités de la Transition ne partagent pas le même enthousiasme que l'administrateur provisoire, Christophe Eyi. Encore moins, ils ne croient pas, sans preuve, aux chiffres brandis par son équipe. Pour preuve, dans un courrier adressé le 13 novembre 2023, la Task force exige à la CNSS de mettre de toute urgence à sa disposition les documents en formats numérique et papier,



On devrait connaître la situation réelle de la CNSS à l'issue de l'audit voulu par la Task force.

de 2018 à 2023. " En date du 13 novembre 2023, nous avons été saisis par le cabinet du président de la Transition afin d'auditer l'organisme dont vous avez la charge ", a écrit le chef de mission de la Task force à la CNSS. Les documents y relatifs sont notamment les états financiers des exercices concernés ; les rapports certifiés des commissaires aux comptes ; les budgets validés ; la balance générale incluant la documentation justificative ; la balance générale provisoire de l'année 2023 incluant les

documents justificatifs ; les audits et rapports annuels ainsi que les états nominatifs des paiements des nouveaux droits incluant l'année 2023.

Il sera question de fournir également les états nominatifs des charges techniques (pensions, rentes, IJM, allocations familiales, etc.) intégrant le coût par bénéficiaire ; les projets d'investissement incluant les justificatifs suivants : résolution du comité de gouvernance ; appels d'offres ; contrats, factures ; paiements, réception des travaux,

etc. La Task force exige aussi la mise à disposition des dépenses de fonctionnement incluant des justificatifs suivants : expression des besoins aux diagnostics techniques, bons de commande, factures, bons de livraison, paiement, etc.

L'état de la dette des fournisseurs (nature de la prestation, montant à payer, solde ou reliquat) et les extraits des comptes mensuels avec les justificatifs par opération, sont également demandés. Selon des sources internes, hormis la régularité dans le paiement des

pensions de retraite, rien n'a réellement changé à la CNSS. Un constat froid qui justifie, indiquent nos sources, la ferme volonté des autorités de la Transition de " voir clair " dans le dossier de la CNSS à travers un audit.

AUTOSATISFACTION. Pourtant, lors de la 1re année de son bilan présenté dans un dossier spécial dans les colonnes de L'Union, Christophe Eyi a soutenu avoir obtenu des résultats remarquables. Notamment en termes de baisse de la masse salariale, d'allègement du poids de la dette bancaire, ou encore de réduction des charges de fonctionnement.

Une autosatisfaction que n'ont jamais partagée les deux syndicats-maisons (Sypross et Syna-CNSS) ainsi que l'Association nationale des retraités du Gabon (Anareg) qui parlent plutôt depuis d'un échec de l'administration provisoire en raison notamment du niveau élevé des plaintes clients, de l'explosion du nombre de réclamations liées à la délocalisation des paiements, de la persistance des cas de détournements (plus de 300 millions de francs en un an d'administration provisoire) et bien d'autres encore.

Christophe Eyi a-t-il donc volontairement " bidouillé " son rapport avec l'aide, dit-on, d'un obscur cabinet en communication pour faire plaisir au régime déchu ? Lequel ne souhaitait pas, indique-t-on, aller aux élections générales d'août dernier avec un bilan négatif de l'administration provisoire et un nouvel échec dans sa tentative de redresser les comptes de l'organisme de sécurité sociale.

Maintenant que le dossier est entre les mains des militaires regroupés au sein de la Task force sur la dette publique, tout va certainement " se savoir " pour reprendre une expression devenue populaire.

Contrepoint

Suspicion autour d'une rétrocession

MSM
Libreville/Gabon

C'EST pourtant l'un des points majeurs obtenus par la Fédération des entreprises du Gabon (FEG) lors de sa première rencontre, le 31 août dernier, avec le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema : un système de prévoyance sociale, CNSS et CNAMGS, placé entièrement sous la gestion du secteur privé.

Lors de la 4e session du Comité de surveillance et de contrôle des organismes de prévoyance sociale (CSCOPS) présidée le

mois dernier par les ministres de la Santé, Pr Adrien Mongoungou, et du ministre des Comptes publics, Charles Mba, il a été évoqué l'urgence de mettre fin à l'administration provisoire avant le 31 décembre 2023.

Pour l'instant, aucun calendrier n'a été défini quant à la prise de contrôle de la CNSS par le secteur privé, notamment la FEG. Cependant, certains, dans l'opinion, s'interrogent déjà quant au fait de savoir si la prise de contrôle de la CNSS par la FEG ne facilitera l'effacement des créances en souffrance de certains de ses membres

éminents de cette organisation patronale. On évoque plusieurs milliards de francs de dettes. Que compte faire la Fédération des entreprises gabonaises à ce sujet ? Pour le président du Syndicat des professionnels de la sécurité sociale (Sypross), Richard Ndi Bekoung, cette option paraît dangereuse.

" La Caisse nationale de sécurité sociale comme la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) sont des institutions sociales de la République. L'État ne peut donc pas se désengager au profit de la FEG qui regorge essentiellement

des employeurs débiteurs de la CNSS. Comment un directeur général, doté des pouvoirs analogues à ceux du Trésor public, peut-il efficacement recouvrer les créances de la CNSS auprès de ses débiteurs qui décideront de sa nomination. Cette idée de remettre la gestion des deux caisses à la FEG est absurde et dangereuse pour les assurés sociaux ", a-t-il dénoncé.

Comme pour dire que l'État a, certes, décidé de rétrocéder aux privés son outil de sécurité sociale, mais des questions fondamentales se posent encore autour de ce dossier.